

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 62 (1965)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Conseils aux débutants

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.06.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Communications de l'Inspectorat cantonal des ruchers vaudois**

### **Nouvel inspecteur**

Pour remplacer M. Jules Delafontaine, inspecteur des ruchers pour les cercles de Vevey, Corsier, La Tour de Peilz et St-Saphorin, moins la commune de Puidoux, qui, atteint par la limite d'âge, a donné sa démission après 27 ans d'activité, le Conseil d'Etat a nommé M. Adrien Desponds, à Vevey.

Nous exprimons à M. Jules Delafontaine notre vive gratitude pour tout le travail qu'il a accompli avec beaucoup de dévouement et souhaitons à son successeur plein succès dans ses nouvelles fonctions.

### **Nouvelles circonscriptions pour l'inspection des ruchers des districts de Vevey et de Lavaux**

Le Conseil d'Etat a établi les nouvelles circonscriptions comme suit :

M. René Comte : Cercles de Montreux et de La Tour de Peilz moins la commune de St-Légier.

M. Adrien Desponds : Cercles de Vevey, de Corsier et commune de St-Légier ; cercle de St-Saphorin moins la commune de Puidoux.

### **Mise sous séquestre**

La loque américaine ayant été constatée, les communes suivantes sont mises sous séquestre :

1. Commune de Lausanne, arrondissements I et II.
2. Commune d'Echichens et de St-Saphorin/Morges.
3. Commune de Lovatens.

*G. Golay,*  
insp. cantonal



## **CONSEILS AUX DÉBUTANTS**

---

**pour juin 1965**

La deuxième quinzaine d'avril n'a fait que prolonger une série de mauvais temps déjà longue, et nous ne nous rappelons pas avoir vu durant plus d'un mois les abeilles claustrées par la pluie, la

neige et le froid. La conséquence en a été un arrêt complet de ponte dans les régions élevées, et même dans certaines parties de la plaine, et partant, un retard considérable dans le développement des colonies. Seules, quelques régions privilégiées du bord du Léman font exception, l'avance prise au commencement du mois ayant permis de tenir le coup.

Depuis une dizaine de jours, l'on assiste par contre à un renversement inespéré de la situation. La semaine du 9 au 16, la fameuse semaine des « saints de glace », a été pour une fois particulièrement favorable et a permis à nos abeilles de profiter de la floraison magnifique. En ce milieu de mai, les plus favorisés ont quelques hausses pleines. Les colonies retardées se sont mises elles aussi courageusement à la tâche, malgré leur nombre restreint de butineuses, un bon nombre d'abeilles devant s'occuper d'une quantité inhabituelle de jeune couvain.

Cette semaine aura donc été doublement bénéfique, puisqu'ayant permis le développement harmonieux de la plupart des colonies qui seront ainsi archiprêtes pour la récolte d'été.

L'essaimage n'a jusqu'ici pas été excessif, freiné par le retard général et le temps favorable pour la récolte. Ce n'est cependant qu'un sursis, et, la récolte étant terminée en plaine, juin pourrait réserver des surprises. N'oubliez pas, cher débutant, de contrôler les colonies qui ont essaimé, surtout s'il y a essaimage secondaire. Trop souvent, des colonies sont perdues par orphelinage, mais auraient pu être sauvées par des mesures prises à temps.

Juin est le mois de la récolte pour les régions élevées des Alpes et du Jura. Pour les apiculteurs de plaine, le moment de la transhumance est arrivé.

Ayez soin de vous mettre en ordre avant de transporter vos abeilles. En premier lieu, prenez-vous-y à l'avance pour faire visiter votre rucher. L'inspecteur a souvent fort à faire en cette saison. Songez qu'il n'est pas uniquement à votre service et que d'autres ruchers réclament ses soins. Facilitez-lui donc la tâche. N'oubliez pas de vous munir de votre autorisation pour le transport. Assurez-vous que la commune dans laquelle vous rendez n'est pas à ban pour cause de maladie. Ceci est très important si vous ne voulez pas vous exposer à des ennuis, dont le moindre n'est pas d'être dans l'impossibilité de redescendre vos colonies à l'automne.

Mon cher débutant si, pour la première fois, vous vous proposez de déplacer vos colonies, rappelez-vous que vous ne pouvez les entreposer n'importe où, même si c'est en forêt. Vous devez choisir et louer un emplacement convenable, répondant aux exigences de la loi (éloignement suffisant d'une route ou d'une habitation, etc.). Assurez-vous surtout qu'il n'y a pas dans le voisinage immédiat un

apiculteur montagnard qui a hiverné ses colonies sur place, et dont les populations sont forcément moins développées. Vous feriez à ce collègue un tort considérable et la simple honnêteté vous défend de risquer un conflit de ce genre. Trop d'abus ont été commis dans ce domaine, qui parfois ont conduit à des mesures restrictives de la part des communes intéressées. Donc, dans votre propre intérêt, comme dans celui de l'apiculture, évitez de vous mettre dans un mauvais cas.

N'oubliez pas que pour le transport il faut du matériel en ordre : vos ruches seront soigneusement fermées avec une glissière grillagée suffisante, les fonds seront cloués, etc. Le transport se fera soit tôt le matin, soit le soir. Nous préférons de beaucoup faire ce travail le matin. Il est en effet plus facile d'installer convenablement les ruches de jour. Si un petit accident se produit, que des abeilles s'échappent par exemple, il est également plus facile de les maîtriser.

Tout ce travail se fait avec grand soin, calmement et sans heurts, et sans jamais perdre de vue la responsabilité que l'on encourt. Les chemins d'accès sont souvent malaisés. Il faudra donc circuler lentement, contrôler la stabilité des ruches, resserrer les cordes, etc. Tout cela pour éviter des dégâts tels que reines tuées, rayons bousculés, colonies à moitié étouffées, etc.

Vos colonies transportées seront censées être en ordre et surtout suffisamment pourvues de nourriture. Elles sont fortes et l'excitation causée par le transport augmentera encore la consommation. Il n'est pas dit que la récolte soit favorable ni qu'elle commence tout de suite. Donc, n'allez pas croire que votre rucher de montagne ne demande dès lors plus de soins. C'est au contraire d'une surveillance accrue qu'il faudra l'entourer, surtout si le temps est défavorable. A noter que dans les régions à miellée, on peut avoir un temps splendide, sans que pour autant la récolte donne. Combien d'apiculteurs, même expérimentés, ont déjà de ce fait subi des pertes mémorables !

Pour ceux qui ont des hausses plus ou moins pleines, il conviendra d'extraire ce miel avant la montée, surtout s'il s'agit de colza ou pissenlit. Il ne faudra laisser ce miel en maturateur qu'une huitaine de jours, si l'on veut pouvoir le soutirer. Nous espérons que vous tiendrez à faire contrôler votre récolte. Respectez les délais impartis par votre Comité de section, groupez-vous par localité pour faciliter le contrôleur, qui est un collègue dévoué et désintéressé. Apportez le plus grand soin à la propreté de votre matériel et à la bonne ordonnance de votre local. Respectez en un mot le travail inlassable et admirable de vos petites amies.

A tous, nos bons vœux pour une saison favorable.

*Marchissy, le 17 mai 1965.*

*Ed. Bassin.*